

# PROJET DE DELIBERATION

## Conseil Municipal du 13 février 2020

**Finances n°2020-007** : Subventions aux associations ambilliennes - Avance du tiers de la subvention 2019.

### Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, la commune reçoit et étudie les demandes de subventions aux associations pour le budget 2020. Les demandes ont été recensées et examinées dans le cadre de premiers arbitrages par la Commission Municipale des Finances le 30 janvier dernier.

L'octroi de subventions par la commune est conditionné à la constitution d'un dossier administratif complet comprenant, outre les statuts, les projets annuels de l'association, les bilans (d'activité et bilan moral), le budget prévisionnel et les comptes.

Dans l'attente des derniers arbitrages, et avant le vote du budget primitif 2020 de la commune, il est nécessaire que les associations ambilliennes bénéficiaires de subventions en 2019 et qui ont réitéré leur demande auprès de la commune, puissent garantir une continuité de leur trésorerie pour ce début d'année.

### Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'allouer aux associations ambilliennes bénéficiaires d'une subvention annuelle de plus de 1000.00 euros, une subvention limitée au tiers du montant de subvention de l'année précédente, au regard des premiers arbitrages donnés en Commission Municipale des Finances du 30 janvier 2020. Les associations ambilliennes ayant établi une demande de subvention à moins de 1000 euros et déjà bénéficiaires en 2019 se voient attribuer la totalité de leur subvention par la présente proposition.

Il est précisé que cet octroi ne préjuge en rien de l'arbitrage sur le montant global des subventions en 2020.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'allocation des subventions de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Tiers alloué février 2020
Club athlétique d'AMBILLY	10 000.00
Thonon Evian Grand Genève FC	8 448.00
FJA	9 050.00
Entente Pongiste	1 504.00
Karaté Club	833.00
Gremio Futsal	833.00
Batterie fanfare	2 000.00
Club Mon Bel Automne	1 583.00
U.F.A.C (anciens combattants)	700.00
Lire et faire Lire	500.00
Conseil Citoyen	500.00
<b>Montant total</b>	<b>35951.00</b>

- Il est également proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3000€ au club d'échecs « cabechecs » en vue de l'organisation des championnats de France jeune à Ambilly.

La dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.